

Les relations que NN. SS. les Evêques ont soumises au Saint-Siège éclairciront certainement ce point; et l'on n'a, dans chaque diocèse, qu'à s'en tenir aux instructions de l'Ordinaire.

§ III. — APRES la 1^{ère} COMMUNION

Après avoir déterminé ce qui concerne la première communion, le décret statue, pour les années qui la suivent, deux prescriptions de la plus haute importance: l'une concerne la communion fréquente, l'autre l'instruction religieuse des enfants. Elles intéressent tous ceux qui ont charge de ces jeunes âmes.

Le décret les presse d'abord de mettre *tout leur soin, tout leur zèle, omni studio curandum*, à faire faire aux enfants la communion fréquente, et même, *si cela est possible*, la communion quotidienne. On remarquera de plus que le législateur recommande de ne renoncer à la communion de tous les jours que s'il y a impossibilité de la pratiquer, *si fieri possit*.

Nous touchons à un point vital de la réforme eucharistique. Presque tout le succès de l'oeuvre entreprise par N. S. P. le Pape en dépend. Cette oeuvre ne vise pas à faire accomplir un acte isolé, sans suite, presque sans influence sur le lendemain. *Au lieu d'être, comme cela l'était trop souvent, un couronnement et un terme, la première communion devient un début, le début d'une fréquentation assidue de la sainte Table et par elle d'un constant développement de la vie spirituelle.* Pour cela, sans attendre aucunement, il faut mettre l'âme tendre de l'enfant en contact perpétuel avec Notre-Seigneur, lui faire prendre une alimentation abondante. En effet, dans l'ordre actuel, chaque communion n'apporte qu'un fruit limité; ici la fréquence est une des conditions de la *pleine* efficacité.

Si la première communion n'est suivie que de quelques rares communions au cours de l'année, voire même de communions mensuelles, son effet proprement sacramentel sera très restreint. Elle ne donnera pas à l'enfant une piété vraiment solide, et elle ne l'armera pas suffisamment contre les passions de demain.

Ce que désire la sainte Eglise, c'est que le jeune communiant reçoive de suite cette circulation d'une vie spirituelle intense, en vue de laquelle Dieu a institué ce *pain quotidien* qu'est l'Eucharistie. Ce n'est pas le lieu ici de revenir sur